

Département de
MEURTHE-ET-MOSELLE
Arrondissement de TOUL
Canton Le Nord-Toulois

Commune de LIVERDUN

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-sept décembre, le conseil municipal de la commune de Liverdun s'est réuni à 20h00 au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Sébastien DOSÉ, maire.

Étaient présents : MM. et Mmes DOSÉ, GUENSER, CARNEIRO-JOLY, GARTISSE, ROUGIEUX, FESTOR, DE BIASI, WAGNER, PAUL, LIMOSIN, STAUFFER, CAMPESSE, VENNER, DONNOT, BARAILLÉ, CALZUOLA, NINISSE, DURR, GEIGER, BECK, GODOT, LOCTIN et DEREMETZ.

NOMBRE

de conseillers : 29

Étaient absents excusés: MM. et Mmes JACQUOT-HECK, BERNARDO, CLÉMENT-DILLMANN et HANEGREEFS.

de présents : 23

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat : M. JACQUOT-HECK à Mme CARNEIRO-JOLY, M. BERNARDO à M. DE BIASI, Mme CLÉMENT-DILLMANN à Mme GUENSER et Mme HANEGREEFS à M. FESTOR.

de votants : 27

Un scrutin a eu lieu, Mme Yasmina BARAILLÉ a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le maire certifie que la convocation du conseil avait été faite le 10 décembre 2025 et mise en ligne sur le site internet, que la liste des délibérations a été affichée à la porte et mise en ligne sur le site internet de la mairie le 18 décembre 2025, et que les actes ont été transmis à la Préfecture le 18 décembre 2025, d'où le caractère exécutoire du présent acte.

N°2025/12/15

15 – TARIFS DES DIFFÉRENTS SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2026

7 – Finances locales

7.1 – Décisions budgétaires

Rapporteur : Sébastien DOSÉ

Suivi administratif : Agathe DOMINGOS – Valérie MONCHO – Julie COURREGES – Ingrid MUNSCH

Monsieur DOSÉ, maire, informe le conseil municipal que l'inflation prévisionnelle 2026, selon la Banque de France, pourrait être de + 1,3 %. Afin que nos tarifs continuent d'évoluer au même rythme que l'inflation, il propose de les augmenter de 1,3 %.

Il propose par ailleurs de créer un tarif pour la mise à disposition combinée de la salle Bianchi et de la salle des sports (Espace Loisirs de la Champagne), pour des manifestations à caractère lucratif générant des recettes (par exemple : entrée payante, vente de produits, droits versés par des exposants, salons à caractère commercial, etc.). En effet, juridiquement, toute occupation du domaine public est, en principe, payante. La gratuité peut être prévue mais uniquement pour des associations non lucratives qui concourent à la satisfaction d'un intérêt général.

Enfin, il propose de créer des tarifs pour les occupations du domaine public et, le cas échéant, de certains biens du domaine privé communal, pour des tournages de films ou de séries, comme c'est arrivé plusieurs fois récemment. En effet, ces tournages génèrent un temps de travail non négligeable de plusieurs agents communaux.

C'est pourquoi :

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, et notamment l'article L.2125-1 relatif aux redevances d'occupation du domaine public,

Vu le rapport soumis à son examen, le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE les propositions du maire.

RAPPELLE les tranches de quotient familial qui sont utilisées pour déterminer les tarifs des services péri et extrascolaires.

Tranche de QF	Tranches de revenus nets mensuels du foyer (y compris prestations sociales) pour un couple et 2 enfants	
QF<650	- €	1 950 €
650≤QF<800	1 950 €	2 400 €
800≤QF<1000	2 400 €	3 000 €
1000≤QF<1350	3 000 €	4 050 €
1350≤QF<1500	4 050 €	4 500 €
1500≤QF<1750	4 500 €	5 250 €
1750≤QF<2000	5 250 €	6 000 €
2000≤QF<2250	6 000 €	6 750 €
QF≥2250	≥6 750 €	

FIXE les nouveaux tarifs, applicables à partir du 1^{er} janvier 2026 comme suit :

Accueil de loisirs (garderie périscolaire)

Tarifs 2026 - Liverdunois										
Tranche	QF<650	650≤QF<800	800≤QF<1000	1000≤QF<1350	1350≤QF<1500	1500≤QF<1750	1750≤QF<2000	2000≤QF<2250	QF≥2250	
07h15 - 08h30	1,95 €	2,02 €	2,14 €	2,15 €	2,16 €	2,17 €	2,18 €	2,20 €	2,21 €	
16h30 - 17h30	1,38 €	1,44 €	1,56 €	1,57 €	1,58 €	1,59 €	1,59 €	1,60 €	1,61 €	
17h30 - 18h30	1,38 €	1,44 €	1,56 €	1,57 €	1,58 €	1,59 €	1,59 €	1,60 €	1,61 €	
18h30 - 18h45	0,34 €	0,36 €	0,39 €	0,39 €	0,39 €	0,40 €	0,40 €	0,40 €	0,40 €	
18h45 - 19h00	0,34 €	0,36 €	0,39 €	0,39 €	0,39 €	0,40 €	0,40 €	0,40 €	0,40 €	

Tarifs 2026 - Extérieurs (tarifs applicables aux Liverdunois majorés de 20 %)										
Tranche	QF<650	650≤QF<800	800≤QF<1000	1000≤QF<1350	1350≤QF<1500	1500≤QF<1750	1750≤QF<2000	2000≤QF<2250	QF≥2250	
07h15 - 08h30	2,34 €	2,42 €	2,57 €	2,58 €	2,60 €	2,61 €	2,62 €	2,63 €	2,65 €	
16h30 - 17h30	1,65 €	1,73 €	1,88 €	1,89 €	1,89 €	1,90 €	1,91 €	1,92 €	1,93 €	
17h30 - 18h30	1,65 €	1,73 €	1,88 €	1,89 €	1,89 €	1,90 €	1,91 €	1,92 €	1,93 €	
18h30 - 18h45	0,41 €	0,43 €	0,47 €	0,47 €	0,47 €	0,48 €	0,48 €	0,48 €	0,48 €	
18h45 - 19h00	0,41 €	0,43 €	0,47 €	0,47 €	0,47 €	0,48 €	0,48 €	0,48 €	0,48 €	

Accompagnement à la scolarité

Tarifs 2026 : ceux pratiqués pour une heure de garderie périscolaire.

Mercredis éducatifs

Tarifs 2026 (par jour, repas compris)										
Tranche	QF<650	650≤QF<800	800≤QF<1000	1000≤QF<1350	1350≤QF<1500	1500≤QF<1750	1750≤QF<2000	2000≤QF<2250	QF≥2250	
Liverdunois	17,05 €	19,41 €	22,95 €	23,64 €	24,33 €	24,45 €	24,57 €	24,69 €	24,81 €	
Extérieur (+20 %)	20,46 €	23,30 €	27,54 €	28,37 €	29,20 €	29,34 €	29,48 €	29,63 €	29,77 €	

Tarifs 2026 (8h00-12h30, repas non compris, ou après-midi seul)										
Tranche	QF<650	650≤QF<800	800≤QF<1000	1000≤QF<1350	1350≤QF<1500	1500≤QF<1750	1750≤QF<2000	2000≤QF<2250	QF≥2250	
Liverdunois	5,92 €	6,98 €	8,56 €	8,86 €	9,17 €	9,21 €	9,25 €	9,30 €	9,34 €	
Extérieur (+20 %)	7,11 €	8,37 €	10,27 €	10,63 €	11,00 €	11,05 €	11,11 €	11,16 €	11,21 €	

Tarifs 2026 demi-journée avec repas										
Tranche	QF<650	650≤QF<800	800≤QF<1000	1000≤QF<1350	1350≤QF<1500	1500≤QF<1750	1750≤QF<2000	2000≤QF<2250	QF≥2250	
Liverdunois	11,12 €	12,44 €	14,39 €	14,78 €	15,16 €	15,25 €	15,31 €	15,39 €	15,47 €	
Extérieur (+20 %)	13,35 €	14,93 €	17,27 €	17,74 €	18,20 €	18,29 €	18,37 €	18,46 €	18,56 €	

La prestation de service de la CAF est ensuite déduite.

Pour les enfants allergiques dont les parents fournissent le repas, un montant de 4,50 € par jour (correspondant au prix d'achat du repas au Bassin de Pompey) est déduit de la facture. Ce prix est susceptible d'évoluer.

Centre de loisirs

Les prix ci-dessous, par jour, comprennent le repas et les sorties.

Tarifs 2026 (par jour, repas compris)										
Tranche	QF<650	650≤QF<800	800≤QF<1000	1000≤QF<1350	1350≤QF<1500	1500≤QF<1750	1750≤QF<2000	2000≤QF<2250	QF≥2250	
Liverdunois	17,05 €	19,41 €	22,95 €	23,64 €	24,33 €	24,45 €	24,57 €	24,69 €	24,81 €	
Extérieur (+20 %)	20,46 €	23,30 €	27,54 €	28,37 €	29,20 €	29,34 €	29,48 €	29,63 €	29,77 €	

La prestation de service et l'AVE (aide aux vacances enfants) sont ensuite déduites (selon les droits des familles).

Pour les enfants allergiques dont les parents fournissent le repas, un montant de 4,50 € par jour (correspondant au prix d'achat du repas au Bassin de Pompey) est déduit de la facture. Ce prix est susceptible d'évoluer.

Accueil des adolescents :

- Cotisation annuelle 2026 pour pouvoir fréquenter les accueils (inchangée en raison de son caractère forfaitaire) :
 - 5 € pour les Liverdunois.
 - 15 € pour les extérieurs.
- Mercredis de 14 heures à 17 heures (hors vacances scolaires) :
 - Gratuit en l'absence d'activité payante ou d'intervenant payant.
 - En cas de sortie payante ou d'intervenant payant, le tarif varie selon le prix de la sortie ou de l'intervenant :

Activités		Exemples	Tarifs 2026
Sorties ou intervenants dont le prix de revient est :	< 10 €	Cinéma, Mounki parc, casabloc	6,33 €
	Compris entre 10 € et 20 €	Equitation, bowling, cirque, lasermax	9,49 €
	Compris entre 20 € et 40 €	Accrobranche, Fraispertuis, paintball	17,93 €
	> 40 €	Europa Park, ski	24,26 €

- Vendredis de 19 heures à 22 heures avant chaque période de vacances scolaires : gratuit.
- Extrascolaire du lundi au vendredi de 13h30 à 17h30 (dont une sortie sur une demi-journée ou une journée complète et une veillée de 19h30 à 21h45 le vendredi) :

Tarifs 2026 (par semaine, repas non compris)										
Tranche	QF<650	650≤QF<300	800≤QF<1000	1000≤QF<1350	1350≤QF<1500	1500≤QF<1750	1750≤QF<2000	2000≤QF<2250	QF≥2250	
Liverdunois	21,31 €	24,63 €	27,98 €	31,36 €	34,77 €	38,21 €	38,40 €	38,58 €	38,77 €	
Extérieurs (+20 %)	25,57 €	29,55 €	33,57 €	37,63 €	41,72 €	45,86 €	46,08 €	46,30 €	46,52 €	

- Chantier-jeunes (une semaine) : gratuit.

Locations de la salle D. Bianchi (sauf contrats de location déjà signés au 1^{er} janvier 2026)

Particuliers	Associations à but non lucratif qui concourent à la satisfaction d'un intérêt général								Entreprises ou autres personnes morales	Supplément régie sono-risation	Supplément régie lumière			
	Liverdunoises				Extérieures									
	Liverdunois	Extérieurs	1ère location	2ème location	Loca-tions sui-vantes	Entrées payantes	Entrées gratuites (sce. culture)							
			+100 adh	-100 adh										
Journée (du lundi au jeudi)	481 €	963 €	gratuit	gratuit	240 €	481 €	722 €	gratuit	722 €	602 €	240 €			
Weekend (du vendredi au lundi)	842 €	1 685 €	gratuit	422 €	422 €	842 €	1 204 €	gratuit	1 204 €	602 €	240 €			
Supplément pour combiné avec la salle des sports										100 €				
Caution	1 000 €	2 000 €				1 000 €				2 000 €	1 000 €			

Cimetière (arrondi au multiple de 5 supérieur)

	Durée	Tarifs 2026	
		Concessions	Columbariums d'une urne par case
	15 ans	155 €	
	30 ans	305 €	
	50 ans	685 €	
	15 ans	305 €	
	30 ans	610 €	
	15 ans	610 €	
	30 ans	1 220 €	
	15 ans	155 €	
	30 ans	305 €	
	Plaque stèle du souvenir		Gratuit

Tournages

	Occupation de rues, places, parcs et jardins, espaces publics, parking, cimetière, etc.	Occupation de bâtiments publics (mairie, salles communales...)	Occupation de logements ou autres bâtiments communaux non ouverts au public	Participation forfaitaire aux frais générés par le tournage (réunions, présence de personnel au moment du tournage, gestion des arrêtés municipaux, barrièrage, déviations, électricité...)
Forfait demi-journée (≤ 4h)	500 €	500 €	250 €	250 €
Forfait journée (4h à 12h)	1 000 €	1 000 €	500 €	500 €
Majoration tournage nuit ou dimanche / jour férié	50%	50%	50%	50%
Caution	1 000 €	1 000 €	1 000 €	

Sont concernés par ces tarifs les œuvres cinématographiques ou audiovisuelles de fiction (films, séries, téléfilms, clips, etc.) et les documentaires, à caractère professionnel avec exploitation commerciale ou diffusion publique (cinéma, télévision, plateformes, etc.).

Les tournages réalisés par des établissements scolaires ou universitaires, ou par des structures à but non lucratif, sans exploitation commerciale directe de l'œuvre, ne sont pas concernés.

Dans le cadre de projets présentant un intérêt particulier pour la commune (promotion du territoire, valorisation significative du patrimoine ou des paysages de la commune, partenariats culturels, etc.), le maire peut accorder une minoration par décision motivée.

Pour extrait certifié conforme,

Liverdun, le 18 décembre 2025

Le maire,

Sébastien DOSÉ

